

## RÉUNION DU 19 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf septembre à dix-neuf heures, les Membres du Conseil Municipal, convoqués le 13 septembre 2023, se sont réunis en session ordinaire à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Monsieur André TIHY, Maire.

*Présents* : Mmes DOINEL, DUHAMEL, DURAND F., DURAND M., FÉVRIER ;  
et MM. INDRE, LEBLANC, LIHRMANN, MARIE, TIHY.

*Absents excusés* : Mme PILLON (pouvoir à Mme DURAND F.), Mme WILLIOT ;  
M. BIHEL (pouvoir à M. TIHY), M. DAVALLAN (pouvoir à M. MARIE), M. QUESNEL.

*Secrétaire de séance* : Mme DUHAMEL

### **ADOPTION DU RAPPORT DE LA C.L.E.C.T 2023 – EXERCICE COMPTABLE 2022**

La Communauté de Communes Pont-Audemer Val de Risle a adopté la fiscalité professionnelle unique le 1<sup>er</sup> janvier 2019 permettant, entre autres, de constituer un cadre légal d'échanges financiers entre les communes membres et l'intercommunalité en vue de transferts de compétences. Le mécanisme des attributions de compensation au sein du bloc communal (Communes / EPCI) permet de garantir la neutralité budgétaire.

Dans ce cadre, une Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été instituée au sein de la Communauté de Communes afin d'évaluer les ressources et les charges transférées.

Un premier rapport définitif a été présenté en 2019 évaluant les transferts de fiscalité professionnelle et les transferts de compétences notamment scolaire et transport urbain.

La commission des transferts de charges s'était réunie le 18 novembre 2020 afin de faire un point des évaluations de la compétence scolaire 2019 tel que prévu par le précédent rapport du 25 octobre 2020 et d'évaluer quelques points complémentaires.

La commission des transferts de charges s'est réunie le 15 juillet 2021 afin de faire un bilan des coûts réels de la compétence scolaire 2020 des écoles de Pont Audemer.

La commission des transferts des charges s'est réunie le 14 juin 2022 afin de faire un point des évaluations de la compétence scolaire au titre de l'exercice comptable 2021 tel que prévu par les précédents rapports.

La présente délibération a pour but de présenter et approuver le rapport de la CLECT afin que la communauté de communes puisse, après délibération de l'ensemble des communes sur ce même rapport, fixer le montant des attributions de compensation définitives 2023 et provisoires 2024.

#### ***Aussi, et au regard de ce qui précède,***

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** l'article 1609 nonies du Code Général des Impôts,

**Vu** la délibération du Conseil communautaire de la CCPAVR du 17/12/2018 instaurant le régime de la fiscalité professionnelle unique,

**Vu** la délibération n°04-06-20-7 du Conseil municipal du 4 juin 2020 approuvant le rapport de la CLECT 2019,

**Vu** la délibération n°25-11-21-1 du Conseil municipal du 25 novembre 2021 approuvant le rapport de la CLECT 2020,

**Vu** la délibération n°13-10-22-1 du Conseil municipal du 13 octobre 2022 approuvant le rapport de la CLECT 2021.

**Considérant** la nécessité d'approuver le rapport 2023 de la CLECT (bilan coûts scolaires 2022).

**Le Conseil Municipal**, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **approuve** le rapport de la CLECT 2023

### **DÉFENSE INCENDIE – PROGRAMME 2024**

M. le Maire prévient le Conseil Municipal que le Département ne subventionnera plus les projets de création de Défenses Incendie à partir de 2024.

La commission s'est réunie à la suite de cette annonce et a proposé de programmer la pose de 8 réserves incendie enterrées de 30 m<sup>3</sup> sur 2024 et 2025, sur plusieurs parcelles communales et privées, où des demandes d'urbanisme ont déjà été déposées.

La commission a demandé un devis à la Société Anquetil pour ce projet. Le montant du devis est de 97 600,00 € HT.

**Le Conseil Municipal valide** le projet de pose des 8 réserves incendies enterrées pour un montant 97 600,00 € HT et demande que les dossiers de demande de subventions soient déposés.

## **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2023, Madame Corinne ETUZÉ ouvre droit au grade d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est donc nécessaire de créer un poste d'Adjoint Technique Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Le Conseil Municipal accepte** la proposition.

## **CRÉATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL PRINCIPAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE**

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'au 1<sup>er</sup> octobre 2023, Madame Noëlle DEBUIS ouvre droit au grade d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Il est donc nécessaire de créer un poste d'Adjoint Administratif Territorial Principal de 2<sup>ème</sup> classe.

**Le Conseil Municipal accepte** la proposition.

## **ADHÉSION AU SYNDICAT MIXTE OUVERT EURE NORMANDIE NUMÉRIQUE**

Le Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique créé en 2014 a en charge le déploiement du réseau numérique en haut et très haut débit. Il a pour cœur de métier le déploiement de la fibre sur le territoire eurois sur lequel les acteurs privés n'ont pas indiqué d'intention de déploiement.

Au regard du développement des procédures de dématérialisation et des usages numériques dans les collectivités, le syndicat ambitionne désormais d'accompagner les élus, les maires et leurs équipes dans les nouveaux usages du numérique.

Lors du comité syndical du 19 septembre 2022, Eure Normandie Numérique a acquis la compétence supplémentaire "services et outils numériques". Le syndicat Eure Normandie Numérique, désormais opérateur public de services numériques, se dédie également au développement de l'administration électronique et à la transformation numérique des collectivités territoriales et des établissements publics du département de l'Eure.

Cet établissement public permet :

- d'accompagner la modernisation numérique des structures publiques locales,
- d'éviter toute fracture numérique entre les collectivités du département et d'avancer d'un même pas pour mettre à profit les possibilités du numérique,
- de garantir une gestion plus performante, une sécurisation des systèmes d'information, une plus grande célérité dans les échanges et une relation plus efficace avec les citoyens,
- de réaliser des économies d'échelle et de mutualiser les solutions, les études et l'expertise nécessaires à la conduite de ce type de projets innovants.

L'adhésion au syndicat, à la compétence "Services et outils numériques", permet ainsi d'accéder gratuitement :

- à un centre de ressource qui mettra à disposition des informations concernant les aides au financement de projets numériques, les innovations technologiques etc. Des séances de sensibilisation et de formations seront proposées aux adhérents, et la mise en réseaux des acteurs locaux (secrétaires de mairie, DSI & chefs de projets, élus) sera mise en œuvre,
- à la plateforme e-administration comprenant différents services tels qu'un parapheur électronique, un tiers de télétransmission, un accès à la plateforme de marchés publics, un outil de gestion des convocations, un outil de transfert des fichiers et de la visio-conférence,
- de bénéficier d'achat mutualisé par le biais de groupement de commandes que le syndicat pourrait proposer,
- d'accompagner ses membres en conseils sur des projets numériques,
- d'autres services pourraient être agrégés par la suite.

**Le Conseil Municipal, décide d'adhérer** au Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique - compétence "services et outils numériques" et adopte les statuts du Syndicat Mixte Ouvert Eure Normandie Numérique et sa charte d'utilisation ;

## **MINI-JEUX**

Le premier jeu a été posé à la Forge à côté du terrain de pétanque. La Société SATD a validé la pose. Les suivants vont être prochainement installés sur le terrain de la salle des fêtes.

Lorsque tous les mini-jeux seront installés, la société de contrôle pourra valider les installations.

## **DÉFIBRILLATEUR A LA SALLE DES FÊTES**

Mme DURAND F. informe le Conseil Municipal que lors de la visite de la Commission de Sécurité à la salle des fêtes en janvier dernier, il avait été émis l'intérêt de poser un défibrillateur à la salle des fêtes en plus de celui déjà installé sur la place de la Mairie.

Des devis ont été demandés. La Société Défibril a été choisie car en plus de la fourniture du défibrillateur, une formation est également proposée.

## **CHANGEMENT DE LA PORTE D'ENTRÉE DE LA SALLE DES FÊTES**

M. le Maire informe le Conseil Municipal que la porte d'entrée de la salle des fêtes doit être changée. Il souhaiterait installer une porte en aluminium avec volet roulant.

Un devis a été réalisé par la Société Seb' Menuiserie. M. DAVALLAN posera lui-même la porte et le volet roulant.

## **RENTRÉE SCOLAIRE 2023-2024**

### **Effectifs :**

152 élèves sont inscrits au SIVOS Charlemagne pour l'année 2023-2024 :

- <u>Ecole d'Ecaquelon</u> : 83 élèves	- <u>Ecole de Glos-sur-Risle</u> : 69 élèves
PS : 16 élèves	CE2 : 20 élèves
MS : 13 élèves	CM1 : 27 élèves
GS : 11 élèves	CM2 : 22 élèves
CP : 24 élèves	
CE1 : 19 élèves	

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **• *Illuminations de Noël 2023***

Mairie : Le bandeau rouge et blanc sera installé sur la façade

Salle des fêtes : Un sapin sera posé sur le parking et des décorations seront installées le long du toit. La salle sera également décorée à l'intérieur pour les fêtes de fin d'année.

### **• *Entretien du parquet de la salle des fêtes***

Mme DURAND F. explique qu'il serait nécessaire de cirer le parquet de la salle des fêtes.

La commune ayant une cireuse, l'employé communal M. DESMARAIS accompagné de MM. INDRE et BIHEL vont poncer et cirer le parquet du 6 au 17 novembre prochain.

### **• *Elagage des haies***

Mme DUHAMEL fait remarquer que plusieurs haies sur la commune dépassent sur le domaine public et rendent dangereuse la circulation des piétons, des voitures et des cars scolaires.

Une demande d'élagage va être adressée à tous les habitants de la commune et diffusée sur Panneau-Pocket prochainement.

Si la commune voit qu'il n'y a pas de réaction de la part des habitants concernés, une lettre de mise en demeure leur sera adressée.

• **Divers**

Mme DURAND F. observe que 2 couvercles de regards en béton de la salle des fêtes sont cassés.  
*M. le Maire l'informe que les 2 couvercles vont être changés dans la semaine.*

Mme DURAND F. demande que les ronces dans le champ communal derrière la salle des fêtes soient coupées.  
*M. le Maire prend note de sa remarque et va demander que le nécessaire soit fait rapidement.*

M. LIHRMANN demande pourquoi l'employé communal, M. DESMARAIS, entretient certains devants de propriétés et pas d'autres ?  
Il souhaiterait que M. DESMARAIS entretienne tous les talus de propriétés situées entre les 2 panneaux de l'agglomération.

M. LIHRMANN explique que l'arrêt de bus situé à droite au niveau de la place de la Mairie en allant sur Pont-Authou est dangereux et que les enfants ont les pieds dans l'herbe en attendant le bus.  
Serait-il possible de prolonger le trottoir jusqu'à la rue Dubuc et d'élaguer la haie de ronces de la propriété de M. JARRELL au niveau de cet arrêt de bus ?

M. LIHRMANN demande ce qu'il en est des diagnostics de performance énergétique (DPE) des logements que loue la commune ?  
*M. le Maire l'informe que les DPE des 2 logements de l'impasse des Cheminots ont été réalisés. Ces derniers ont été classés en F. L'isolation des combles va être exécutée par M. DESMARAIS et M. DAVALLAN avant l'hiver. Des devis d'isolation extérieure ont été demandés et l'étude pour l'obtention de subventions est en cours.*

Mme DUHAMEL rappelle que le mur entre la propriété de Mme GIMENEZ et le logement Communal de M. LEMOINE n'a toujours pas été réparé.

Mme FÉVRIER informe le Conseil Municipal que le Repas des Aînés se déroulera le samedi 25 novembre prochain.

M. MARIE demande si la commune participe financièrement à l'achat des licences des clubs sportifs.  
*M. le Maire lui répond que la commune ne participe pas car elle subventionne les clubs.*

M. MARIE demande où en est le marquage au sol (marelle, labyrinthe...) dans la cour de l'école de Glos.  
*M. le Maire lui explique que c'est de la compétence du Sivos Charlemagne, qui va s'en occuper prochainement.*

Concernant l'école de Glos sur Risle, plusieurs points ont été évoqués :

- Réparation du préau,
- Installation d'un brise-vue entre le préau du locataire et celui de l'école,
- Réparation de la toiture de la classe de Mme Chefdeville.

M. le Maire informe le Conseil Municipal que le SDOMODE a déposé, en Mairie, un guide du « tri et de la réduction des déchets » à destination des habitants. Celui-ci devra être prochainement distribué dans les boîtes à lettres par les conseillers municipaux.